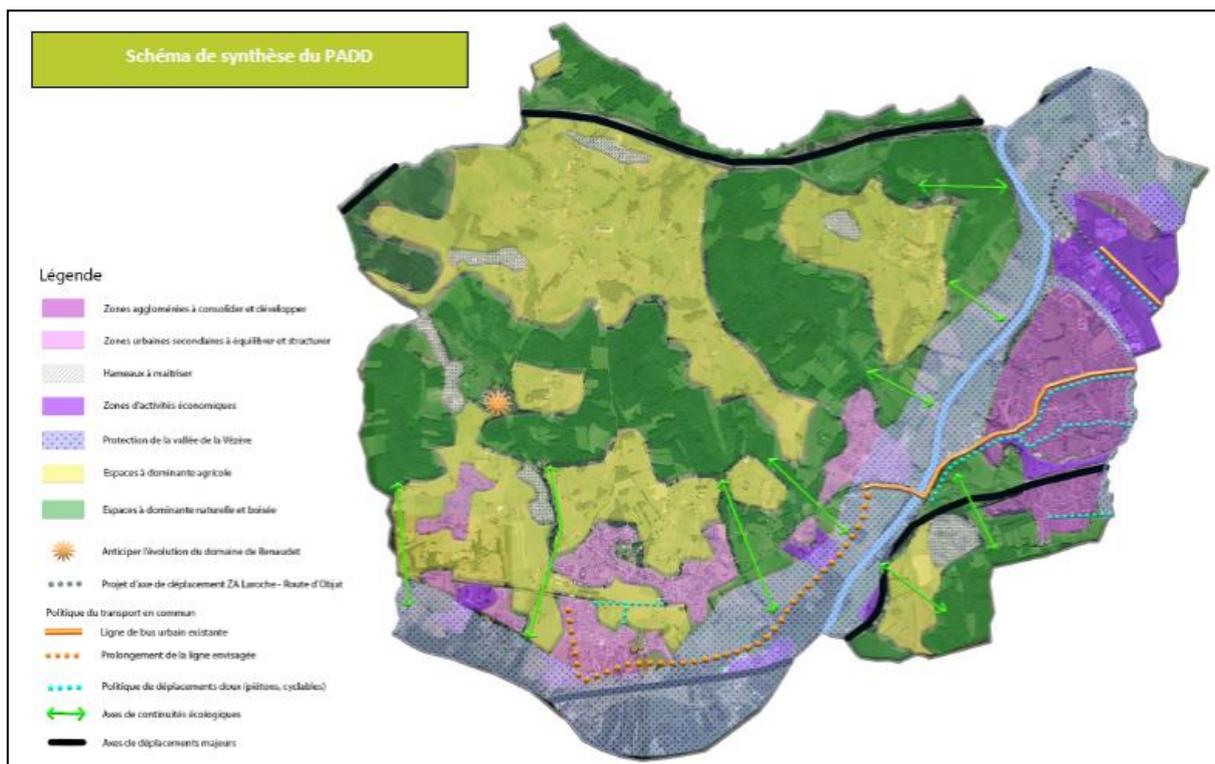




## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2021

### Le conseil municipal adopte le projet de PLU

C'est une étape décisive qui vient d'être franchie dans l'élaboration d'un plan qui définit le développement communal dans les 10 ans prochains. Il va prochainement être soumis à l'enquête publique. Le PLU définitif devrait être adopté à la fin de cette année.



### PLU et Grenelle de l'Environnement

L'analyse environnementale a permis de définir les trames vertes et bleues : des corridors écologiques qui doivent permettre le déplacement de la faune et la préservation de la flore. La Vézère en tant que site Natura 2000 est confortée dans son intérêt écologique.

La commune a dû intégrer des objectifs de consommation de l'espace archi draconiens. La zone constructible ne représente plus que 34 hectares quand elle voisinait les 300 hectares. Ces chiffres marquent le véritable tournant que ce nouveau PLU va imposer. Les zones d'expansion de l'habitat sont concentrées sur quelques secteurs identifiés dans le PADD.

### Une élaboration longue

Ce futur PLU intègre de nouvelles données. Par exemple, l'accès nord de Brive-Laroche est aujourd'hui une évidence, ça ne l'était pas en 2012/2013. Les objectifs de création d'habitations et d'accueil de nouvelles populations ont fait l'objet de débats intenses avec l'Etat et l'Agglo, les projections sur la révision du PPRI Corrèze et les travaux du territoire à risque d'inondation ont permis d'intégrer l'évolution du PPRI Vézère.

La commune a voulu attendre l'adoption du Plan Local de l'Habitat, de l'Agglo, du Plan de Déplacement Urbain, des documents indispensables pour croiser nos objectifs en matière d'accueil de population et d'intégration des transports en commun, il en est de même pour la promotion du vélo.

### **Un nouveau souffle et une inspiration renouvelée.**

A cet égard, les 11 orientations d'aménagement et de programmation qui ont fait l'objet d'un travail concerté de très grande qualité, témoignent de la volonté qualitative des élus.

Avec par exemple, l'éco quartier de la Vézère qui se veut caractéristique des nouvelles formes d'habitat que des communes comme Saint-Pantaléon-de-Larche doivent promouvoir.

L'ambition de la commune, c'est aussi l'identification de bâtiments ruraux remarquables pouvant faire l'objet d'une transformation d'usage quel que soit le secteur.

L'objectif opérationnel est d'avoir un document qui soit plus facilement compréhensible pour les usagers. Le règlement est beaucoup plus accessible que l'ancien, étayé par des schémas et des illustrations qui permettent de mieux le comprendre.

La concertation a été la plus large possible. Cette concertation a commencé dès 2015, avec les agriculteurs et la tenue de réunions spécifiques.

Une réunion publique a été organisée le 6 juillet 2018 pour informer la population de l'état d'avancement du projet. La crise sanitaire n'a pas permis de renouveler cette formule. Mais, 4 demi-journées de permanences ont été proposées en janvier 2021, afin d'informer le public intéressé et répondre autant que possible à leurs interrogations.

Le projet de PLU est consultable en mairie avant d'être mis à l'enquête publique.